



FRANCE

Les indices de position sociale, outil utile ou débat stérile ?

Depuis leur publication en octobre, les IPS sont utilisés par nombre de parents d'élèves pour réclamer une meilleure répartition des moyens, en particulier entre le public et le privé. Mais ces chiffres ont aussi leurs limites.

Trois lettres inconnues de l'écrasante majorité des Français ont soudainement fait leur apparition dans les débats sur l'école il y a quelques mois. Depuis leur publication au mois d'octobre, les IPS, les indices de position sociale, sont convoqués dans la plupart des mobilisations et revendications et ont remis sur le devant de la scène les enjeux de mixité sociale à l'école. Il a fallu plusieurs années pour que l'éducation nationale, forcée par la justice, publie ces données. En 2019, Alexandre Léchenet, alors journaliste à la *Gazette des communes*, demande les IPS au ministère qui les lui refuse. L'ancien de *Libération* s'est battu à la Commission d'accès aux documents administratifs et au tribunal administratif, qui a fini par enjoindre l'éducation nationale, en juillet 2022, à lui fournir les chiffres. Le ministère les a finalement rendus accessibles à tous, à l'automne pour les écoles et les collèges et en janvier pour les lycées. *Libé* revient sur ce que représentent ces données, restées confidentielles pendant des années.

C'est quoi les IPS ?

Cet indicateur, utilisé depuis 2016 par l'éducation nationale, évalue le statut social des élèves à partir des professions et catégories socio-professionnelles de leurs parents. Son atout principal : il ne prend pas seulement en compte le niveau de revenus du foyer, mais également son capital culturel. De quoi voir si l'environnement dans lequel un enfant grandit est plus ou moins favorable à sa réussite scolaire.

Ces indices sont compris entre 38 et 179 : 38 pour un élève ayant un parent au chômage et l'autre n'ayant pas renseigné sa profession, 179 pour un enfant ayant un père ingénieur et une mère professeure des écoles. En effet, même si les enseignants n'ont pas de gros salaires, ils sont plus aptes que d'autres professions à faire réussir leurs enfants à l'école. Les indices des élèves sont agrégés pour dresser l'IPS moyen de leur établissement et l'écart-type, c'est-à-dire l'hétérogénéité sociale. Ils ne préjugent pas de la qualité de l'enseignement.

A quoi cela sert-il de les rendre publics ?

Lors de la publication des IPS, nombre de parents et d'enseignants se sont plongés dans les tableaux à la

recherche de leur établissement, le comparant à ceux d'à côté, zeyutant les mieux notés... « Ça a été très sain pour le débat. Ça a permis de mettre sur la place publique le fossé très clair entre le public et le privé, juge Julien Grenet, chercheur spécialiste de la mixité sociale et scolaire qui avait, lui, déjà accès à ces données. L'idée reçue était que la ségrégation était très forte à Paris, qu'ailleurs ça allait. Et quand on regarde, on s'aperçoit qu'à Lille, Bordeaux, Lyon, Nice, Marseille, la ségrégation est immense. Ça a aussi un peu mis la pression sur le ministère pour essayer de proposer des solutions. »

« Ça change tout parce que ça objective. On ne peut plus nous dire "c'est une impression, c'est pas vrai" », estime quant à lui Pierre Obrecht, secrétaire de l'association lyonnaise No Ghetto, qui bataille depuis plusieurs années contre la ségrégation sociale à l'école. De son côté, le Collectif des écoles de Marseille a fait sa propre analyse et a pu constater que, dans certains quartiers pauvres de la ville, les IPS augmentaient... dans les établissements privés. Signe que lorsque des familles plus aisées s'installent, elles ne jouent pas le jeu de l'école publique.

A Pantin, en Seine-Saint-Denis, « le





collège Lavoisier a un IPS très bas, à 76,7 en 2021-2022, et n'est pas en éducation prioritaire. C'est près de huit points en dessous de l'IPS moyen des collèges en REP [réseau d'éducation prioritaire, ndlr], déroule Elsa Foucraut, représentante de parents d'élèves. Ça a eu un effet de sidération et de colère d'apprendre que l'éducation nationale avait ces éléments mais n'avait pas mis en place de plan de rattrapage pour donner davantage de moyens à ces établissements pas classés en REP.»

La connaissance des IPS a permis aux parents de la commune de se fédérer, y compris entre établissements, ce qu'ils ne faisaient pas auparavant. Des motions ont également été adoptées en conseil d'école pour alerter sur cette situation et demander les «avantages» qu'offre l'éducation prioritaire, à savoir notamment des primes pour les personnels et des dédoublements de classes en grande section de maternelle, CP et CE1 dans les écoles rattachées au collège Lavoisier.

Les IPS sont-ils un outil miracle ?

L'expression revient souvent : les IPS ne sont pas l'alpha et l'oméga de la réflexion sur la mixité sociale à l'école. D'abord, parce que les professions et catégories socioprofessionnelles des parents d'élèves sont collectées par les chefs d'établissement, lesquels s'y astreignent plus ou moins sérieusement. Quant aux parents, ils ne les renseignent pas toujours. Dans ce cas, on leur attribue l'IPS le plus bas, ce qui fausse les comptes.

Ensuite, «se pose la question de la manipulation possible de ces informations», prévient Julien Grenet. Le ministre de l'Éducation nationale, Pap Ndiaye, a plusieurs fois dit vouloir demander un effort de mixité sociale aux établissements privés. Si on les y contraint, qu'est-ce qui empêcherait des parents, peu emballés par l'idée de ce mélange, de cesser

de communiquer leur catégorie socioprofessionnelle ?

Par ailleurs, les IPS gommant un certain nombre de critères importants. «Avant, pour savoir si on ferait ou on ouvrirait une classe, on demandait aux écoles de faire un dossier disant combien d'élèves étaient pris en charge par le Rased [réseau d'aide aux élèves en difficulté], combien de demandes étaient faites à la maison départementale des personnes handicapées, s'il y avait des élèves allophones... Maintenant, l'inspecteur d'académie regarde seulement l'IPS et si les prévisions d'effectifs ont été fiables ces trois dernières années. Il n'y a plus de place pour la nuance», regrette Haydée Leblanc, cosecrétaire du SnuiPP-FSU de la Somme.

En outre, pointe l'enseignante : «Quels parents vont se référer aux IPS ? Ceux qui ont un niveau social élevé, qui ont les codes de l'éducation nationale.» Voilà d'ailleurs pourquoi Pierre Priouret, secrétaire général du Snes-FSU Toulouse, ne voit pas d'un bon œil leur publication. «On ne souhaitait pas les diffuser pour ne pas encourager des comportements consuméristes, voire de contournement de la carte scolaire, assure-t-il. Ça fait beaucoup le jeu du privé. Ça confirme que, si on veut avoir un entre-soi, il faut aller dans tel établissement, ce que les gens savaient mais n'avaient pas mesuré. Je crains que ça ait un effet de renforcement de la ségrégation scolaire.»

Du côté de No Ghetto, Pierre Obrecht affirme qu'avec la publication des IPS, «on a la première marche. Il faudrait qu'on ait la seconde, avec la modification du code de l'éducation. On aimerait que la loi dise que les collectivités locales ont l'obligation de découper les périmètres scolaires de manière à améliorer la mixité». Lui ne souhaite surtout pas voir relancée la guerre scolaire, meilleur moyen pour que rien ne change.

ELSA MAUDET

«Quels parents vont se référer aux IPS ? Ceux qui ont un niveau social élevé.»

Haydée Leblanc
 cosecrétaire du SnuiPP-FSU
 de la Somme

